

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le septième jour d’août deux mille dix-sept à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la huitième assemblée ordinaire de la cent cinquante-neuvième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Sonia Côté, conseillère
Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

17-08-148 - Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17-08-149 - Approbation du procès-verbal des assemblées du 4, 18 et 19 juillet 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des assemblées du 4, 18 et 19 juillet 2017, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu de les adopter tels que déposés mais avec la modification suivante au procès-verbal du 4 juillet : le méchoui aura lieu le 3 septembre et non le 4 comme indiqué.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Rien à signaler

Maire – aqueduc (Richard Belleville)

Pas de rapport mensuel d’aqueduc
Tournoi de golf de la MRC
Souper de l’expo Vallée de la Coaticook
Site d’enfouissement : nouvel appel d’offres.

Réseau routier (Steve Isabelle)

Fauchage des abords de routes

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Méchoui le 3 septembre prochain.

Loisirs, familles et aînés (Sonia Côté)

Raid Jean-D'Avignon : une belle participation
Tournoi à Rosco : 24 équipes et bon tournoi
Tournoi des 13-16 ans
Tournoi de poches
Karaoké le 11 août
Remise d'un sac-cadeau à trois nouveaux arrivants.

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Le cinémomètre sera disponible pour la rentrée des classes.

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Dépôt du PV du dernier CCU et prochain CCU le 21 août prochain.

Environnement et culture (Isabelle Filion)

Rien à signaler.

17-08-150 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Le 9 novembre 2017 -Extrait de l'état

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

SUR PROPOSITION du conseiller Steve Isabelle
APPUYÉE par le conseiller Clément Roy

IL EST RÉSOLU

- D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2017 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2016 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2017 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-151 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 9 novembre 2017 - Autorisations au secrétaire-trésorier

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de

perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

SUR PROPOSITION de la conseillère Sonia Côté
APPUYÉE par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin

IL EST RÉSOLU

- D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité d'East Hereford le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le jeudi, 9 novembre 2017 ;
- D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité d'à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjugé;
- D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2016, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-152 – Projet de dépotoir radioactif de surface de Chalk River

ATTENDU que le conseil municipal a adopté une résolution, il y a quelques années, laquelle demandait qu'aucune extraction d'uranium ne soit réalisée au Québec afin que les générations futures ne soient pas aux prises avec des déchets radioactifs;

ATTENDU qu'il est possible que les déchets radioactifs de Chalk River soient enfouis au bord de la rivière des Outaouais près de sources d'eau potable;

ATTENDU que ces déchets radioactifs sont de faible intensité et de niveau intermédiaire et, qu'habituellement, ceux de niveau intermédiaire sont enfouis à grande profondeur dans des enceintes de béton ou des excavations dans le roc mais que, cette fois-ci, ce ne serait pas le cas;

ATTENDU que, pour les municipalités qui ceinturent ce projet d'entreposage, il est impératif que cet enfouissement soit fait de façon responsable et sécuritaire et avec diligence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu qu'une demande soit adressée au gouvernement fédéral et provincial afin que les normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient respectées avec rigueur pour tous les types de déchets radioactifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-153 - Délégation du maire au tournoi de golf de Waterville

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu de déléguer le maire Richard Belleville au souper du tournoi de golf du maire de

Waterville le 23 août prochain. Le coût est de 45\$ et la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-154 - Correspondance aux archives

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 - MAMOT Approbation eau potable
- 2 - MAMOT Approbation règlement d'emprunt
- 3- Député Hardy Confirmation PAARRM
- 4- MRC Avis public
- 5- MMQ Avis de réclamation
- 6- CPTAQ Décision HQ
- 7- Soumission chemins d'hiver

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rien à signaler

17-08-155 - Rapport financier au 31 juillet 2017

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 juillet 2017, il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle et résolu que ce conseil en accepte le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus de juillet	36 917,68\$	
Déboursés de juillet	74 748,46	
TPS à recevoir	1 407,59	
TVQ à recevoir	1 324,31	
Chèques en circulation	2 301,49	
Solde à la caisse	214 188,85\$	12 914,11\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-156 - Présentation des comptes au 7 août 2017

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 7 août 2017, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	89,45
Visa Desjardins	220,55
Richard Belleville	60,48
Électro-Concept P.B.L. inc.	1 498,27
Les Services exp. inc.	1 736,12
Somavrac c.c.	9 959,65
Construction & Pavage du Jour	2 874,38
Travaux Légers enr.	1 851,10
Signalisation de l'Etrie	349,04
Roger Lanctôt	3 793,98
Beecher Falls Volunteer Fire Dept. inc.	US150,00
Municipalité de Saint-Herménégilde	729,65
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	1 755,67
Gestion USD inc.	588,65

Régie des déchets	8 19,77
Fortin Sécurité Médic inc.	1,85
Médias Transcontinental senc	74,70
PC Expert inc.	41,39
Société Mutuelle de prévention inc.	287,44
Multicopie Estrie	103,48
9042-6909 Québec inc.	51,00
Maryse Audet	336,00
Ville de Coaticook	1 193,00
Ville de Coaticook	1 090,00
MRC de Coaticook	9 837,00
Domaine du Rénovateur enr.	126,46
Les Édition juridiques FD inc.	84,00

Délégation – Total : 10 133,34 \$ (juillet 2017)

Diane Lauzon Rioux	1 406,52\$
Alain Lampron	647,30
Bell Mobilité	17,13
Axion	105,52
Receveur général du Canada	824,94
Hydro-Québec	233,56
Hydro-Québec	1 53,40
Bell	101,55
Infosat Canada	84,44
Groupe Environex	219,88
Alex St-Martin	1 944,40
Éliza Gabrielle Laflamme	1 508,34
Postes Canada	300,00
Alex St-Martin (OTJ)	35,36
Loisirs East Hereford (OTJ)	165,00
Annie Lareau (OTJ)	50,00
Alyssia Sage (OTJ)	87,00
Evan Marchand (OTJ)	62,00
Visa Desjardins	12,00
Ferme piscicole des Bobines inc.	50,00
Caroline Lemire	2 025,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-157 - Avis de motion

La conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 204-09 sur les PPCMOI afin d'ajouter des zones et des types de projets admissibles pour celles-ci, en l'occurrence les zones de type «P». La conseillère Linda McDuff dépose le projet de règlement et une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-158 – Projet de règlement numéro 266-17 modifiant le règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 afin d'ajouter les zones de type « P »

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu d'adopter le projet de règlement numéro 266-17 intitulé «*Règlement numéro 266-17 modifiant le règlement numéro 204-09 sur les PPCMOI afin d'ajouter des zones et des types de projets admissibles pour celles-ci*», en l'occurrence les zones de type «P». Un avis public de consultation sera affiché aux endroits prescrits et se tiendra le 5 septembre 2017 à 18h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-159 - Règlement numéro 265-17

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Sonia Côté, résolu d'adopter le règlement numéro 265-17 ayant pour objet la circulation des motoneiges et des quads sur certains chemins municipaux. Le règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption s'il ne fait pas l'objet de désaveu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-160 - Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école Saint-Pie-X ainsi que de la Municipalité d'East Hereford

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford considère qu'il est à l'avantage de tous de favoriser l'utilisation maximale de ses infrastructures et que la commission scolaire des Hauts-Cantons et l'école Saint-Pie-X font partie prenante des utilisateurs potentiels;

ATTENDU que la Commission scolaire considère également que l'utilisation de ses infrastructures sera susceptible de répondre aux besoins communautaires du milieu;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de «*Protocole d'utilisation d'infrastructures de l'école Saint-Pie-X ainsi que de la Municipalité d'East Hereford*» et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion

Appuyée par la conseillère Linda McDuff

Et résolu d'accepter ledit protocole comme ici au long récépissé et d'autoriser le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pertinents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-161 - Délégation pour la mise à jour de la Politique MADA

Proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que le conseil municipal accepte de participer à une demande collective d'une mise-à-jour de sa politique MADA sous la coordination de la MRC de Coaticook. Par la présente, la conseillère Sonia Côté est déléguée de notre municipalité auprès des diverses instances pour cette mise-à-jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-162 - Branchements de l'éclairage des rues en milieu rural (TECQ 2104-2018)

ATTENDU que la Municipalité a reçu l'autorisation du MTMDET de procéder à l'installation de lumières de rues en milieu rural dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU que ces lumières sont installées sur le réseau électrique d'Hydro-Québec donc qu'elles doivent être branchées par le propriétaire du réseau;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu de demander à Hydro-Québec de procéder au branchement des lumières

au coût de 144,00\$ chacune, toutes taxes applicables en sus. Cette dépense sera financée à même la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-163 - Contrat chemins d'hiver (2017-2020)

ATTENDU que le conseil municipal a demandé par avis public, dans le journal Le Progrès de Coaticook ainsi que sur le système d'offres publiques SEAO, des soumissions pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité d'East Hereford;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission, à savoir :
Éric & Georges Beloin inc. 203 321,79\$

ATTENDU que le comité de sélection a vérifié la conformité de la soumission reçue et qu'il déclare qu'elle est conforme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que le contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité d'East Hereford soit accordé Éric & Georges Beloin inc., 438 Route 253 East Hereford pour une période de trois ans (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020), au montant de 203 321,79\$, taxes incluses. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-164 - Affichage du poste de directeur général

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu de procéder à l'affichage du poste de directeur général et secrétaire-trésorier dans les journaux locaux ainsi que dans les différents médias appropriés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-165 - Affichage du poste de la conciergerie de l'école Saint-Pie-X

ATTENDU que, présentement, le concierge de l'école Saint-Pie-X occupe un poste de remplacement suite à un congé de maladie;

ATTENDU que la personne a signifié qu'elle souhaite quitter ce poste au plus tard le 25 août prochain;

ATTENDU que la municipalité va vérifier auprès de la personne qui occupe le poste permanent si elle souhaite revenir au travail dans les prochaines semaines;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu d'autoriser l'ouverture du poste si la concierge ne souhaite pas revenir. Il est convenu que ce remplacement se fera en collaboration avec la direction de l'école Saint-Pie-X tel que prévu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-166 - Réalisation de travaux sur le chemin Lépine (PAARRM 2017)

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de rechargement en gravier sur le chemin Lépine dans le cadre d'un aide financière du MTMDET;

ATTENDU que le conseil municipal prévoit aussi que certains fossés devront être creusés avant le rechargement en gravier 0-3/4;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu QUE :

Le conseil municipal accorde un contrat à Éric & Georges Beloin inc. pour les travaux à être exécutés sur le chemin Lépine. Le coût approximatif est d'environ 15 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-167 - Réalisation de travaux sur le chemin Grégoire

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'accorder un contrat à H.M. Lambert Excavation inc. pour des travaux de rechargement en gravier sur le chemin Grégoire. Un gravier 0-3/4 est prévu de la Route 253 jusque dans la courbe et un gravier tamisé ou autre approprié au chemin jusqu'à la limite municipale. Il est aussi prévu qu'un ponceau pourrait être installé non loin de la grange afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux. Le contrat est donné pour un montant approximatif de 15 000\$ et sera acquitté tel que prévu au budget, à même les revenus de l'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-168 - Débroussaillage des chemins municipaux

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu d'accorder à Ghislain Raymond Lafaille de Coaticook un contrat pour le débroussaillage de certains chemins municipaux identifiés par l'inspecteur en voirie. Le coût horaire est de 110\$ et la dépense approximative est de 1 500\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-169 - Ajournement de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit ajournée au 14 août 2017 à 18h30. Il est 21h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée ajournée le quatorzième jour d'août deux mille dix-sept à dix-huit heures trente à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église, sous la présidence du maire Richard Belleville

Sont présents : M. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

17-08-170 - Ordre du jour modifié

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyé par le conseiller Clément Roy et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-171 – Correspondance aux archives

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 – Soumission rue de l'Église
- 2 – Offre de services Surveillance des travaux
- 3- Offre de services Contrôle de la qualité des matériaux
- 4- Appel d'offres Pont Narcisse-Beloin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-172 - Réfection de la rue de l'Église – lot 1

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a demandé des soumissions pour la réfection de la rue de l'Église – lot 1, conformément aux dispositions de la loi ;

ATTENDU que, dans les délais prescrits, une seule soumission a été déposée, soit celle de Grondin Excavation inc. de Coaticook, au montant de 219 838,18\$, incluant toutes taxes applicables ;

ATTENDU qu'après vérification de la firme Services exp., cette soumission est jugée conforme ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de cette soumission ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle
Appuyé par la conseillère Linda McDuff

Et résolu d'accorder le contrat de la réfection de la rue de l'Église – lot 1 à la firme Grondin Excavation inc. de Coaticook pour un montant de 219 838,18\$, toutes taxes applicables incluses, et de convenir avec l'entrepreneur du calendrier de réalisation des travaux selon un échéancier qui respecte le plus fidèlement possible le devis de soumission. Le coût de ces travaux seront acquittés par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-173 - Services professionnels – Surveillance des travaux rue de l'Église - lot 1

ATTENDU que la Municipalité a accordé un contrat pour la réfection de la rue de l'Église entre la rue Principale et le pont du village sur le ruisseau Buck ;

ATTENDU qu'une surveillance des travaux est essentielle, compte tenu de la nature du contrat accordé ;

ATTENDU que Services exp. de Sherbrooke a déposé une proposition, en date du 10 août 2017, comme ici au long récépissé pour un montant de 12 450\$, avant toutes taxes applicables ;

ATTENDU que le conseil municipal s'en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion

Appuyée par le conseiller Clément Roy

Et résolu de retenir les services professionnels de la firme Services exp. de Sherbrooke pour la surveillance des travaux, eu égard à la réfection de la rue de l'Église, pour un montant de 12 450\$, avant toutes taxes applicables. Le coût de ce contrat sera acquitté par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-174 – Services professionnels – Contrôle de la qualité des matériaux

ATTENDU que deux demandes de soumissions ont été adressées pour assurer le contrôle de la qualité des matériaux durant la réfection de la rue de l'église;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

- Laboratoire S.M. inc. 5 893,25\$
- Englobe 8 347,19\$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit le Laboratoire S.M. inc. de Sherbrooke au montant de 5 893,25\$ toutes taxes incluses. Le coût de ce contrat sera acquitté par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-175 - Demande d'un financement temporaire de 250 000\$

ATTENDU que le Municipalité d'East Hereford doit exécuter des travaux routiers en 2017, lesquels ont été autorisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et entièrement financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU que les versements de la TECQ 2014-2018 sont attendus uniquement en 2018 ou même peut-être en 2019;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt intitulé «*Règlement numéro 264-17 décrétant des travaux de voirie sur la rue de l'Église ainsi que des travaux d'éclairage en secteur rural et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*»;

ATTENDU que, dans sa correspondance du 26 juillet 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 264-17;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu

- de demander à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie (Desjardins Entreprises-Estrie) un financement temporaire de 250 000\$;
- de s'engager à acquitter les frais d'ouverture de dossier ainsi que tous les autres frais reliés à cette demande;
- d'autoriser le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette demande de financement temporaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-176 - Demande de soumissions chemin Owen

Proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu de demander des soumissions pour un rechargement en gravier brut sur le chemin Owen sur une distance d'environ 1,4 kilomètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-08-177 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu de lever l'assemblée. Il est 18h51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
